



CONSEIL COMMUNAL
1072 FOREL (LAVAUUX)

Préavis 05/2016
Arrêté d'imposition pour l'année 2017

EXTRAIT

**du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016 du
Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Présidence : Monsieur Eric Mercanton

Le Conseil communal de Forel (Lavaux)

Vu le préavis municipal n° 05/2016,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter l'arrêté d'imposition tel que proposé par la Municipalité dans ce document, soit :
 - a. de maintenir le taux du coefficient de l'impôt communal à 68 % de l'impôt cantonal de base (chiffre 1 à 3 de l'arrêté d'imposition),
 - b. les autres taxes et impôts perçus par la Commune de Forel (Lavaux) restent inchangés.
2. d'admettre cet arrêté pour l'année 2017.
3. d'autoriser la Municipalité à soumettre l'arrêté d'imposition à l'approbation du Conseil d'Etat, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré en séance du 13 octobre 2016.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Mercanton

Président



Line Pabst

Secrétaire